



Vie d'Église et reprise des activités

BIEN SE PRÉPARER

*Nous sommes reconnaissants
à Clément Diedrichs et à toute l'équipe
du CNEF pour nous avoir donné la permission
d'utiliser le contenu de leur document
et de l'adapter à notre réalité.*

Table des matières

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	05
INTRODUCTION AU GUIDE	07
DÉFINIR UNE STRATÉGIE	08
Mettre en place un groupe de travail	08
Enjeux et objectifs	08
Faire des choix	09
Mobiliser les ressources humaines	10
Mobiliser les ressources financières	11
Élaborer un plan de reprise	11
Prévenir les autorités locales	12
PRÉPARER LA REPRISE DES ACTIVITÉS	13
Mesures liées aux bâtiments	13
<i>Nettoyage et désinfection des locaux</i>	14
<i>Capacité d'accueil</i>	15
<i>Contrôler les points d'entrée et de sortie du bâtiment</i>	16
<i>Schéma d'organisation de circulation des personnes</i>	19
<i>Zone d'accueil</i>	20
<i>Aménagement des espaces communs</i>	21
Mesures liées aux matériels	24
Mesures liées aux personnes	25
<i>Consignes sanitaires pour tous</i>	25
<i>Équipements de protection individuelle</i>	26

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS	27
Communiquer avec les participants	27
Arrivée des participants et accueil	28
Placement des participants et sortie	29
Gestion de la Cène (communion)	30
Schéma d'organisation de la distribution	32
Nettoyage après le culte et entre deux cultes	33
Déroulement des cultes	34
<i>Louange</i>	35
<i>Annonces</i>	35
<i>Imposition des mains et consécration d'enfants</i>	35
<i>Prédicateur</i>	35
<i>Réunions d'équipe, conseil pastoral/d'administration</i>	35
<i>Visites pastorales</i>	36
<i>Baptêmes</i>	36
<i>Offrandes et collectes</i>	36
<i>Repas fraternels réunissant toute l'Église</i>	36
Groupes de maison	37
Activités pour enfants	38
Assemblées générales des membres	38
Gestion de cas symptomatique COVID19	39
RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS D'ÉGLISE ET CONTRÔLES POLICIERS	40
Responsabilité des dirigeants d'église	40
Contrôle policier des lieux de culte	41
RESSOURCES UTILES	42
CRÉDIT ET MISE À JOUR DU GUIDE	42

Mot du secrétaire

LES LIEUX DE CULTE, UN SERVICE ESSENTIEL

Nous avons tous été surpris par l'ampleur des conséquences de la présente pandémie. Fermeture des écoles, des matchs sportifs, puis de l'économie toute entière, toute mesure qui pouvait contribuer à ralentir la progression de la maladie a été prise. Dans la foulée, l'église aussi a été sommée de contribuer. En effet, nos rassemblements dominicaux furent rapidement identifiés comme vecteurs importants de contagion, suite à des cas recensés en Corée du Sud et en France. Nous en étions conscients et nous pouvons être fiers d'affirmer à l'Union que nous n'y avons pas été contraints, mais que nous avons pris ces mesures avant même qu'elles ne nous soient imposées par l'État.

Nous avons aussi été surpris de constater la résilience, la créativité et les capacités d'adaptation de nos églises. Nous avons dû rapidement réinventer nos cultes, notre communion fraternelle, nos réunions d'affaires et je crois qu'on peut dire que nous avons su relever le défi.

En agissant de la sorte, l'église au Canada aura su porter un témoignage fort de solidarité et d'entraide. En agissant de la sorte, nous avons su démontrer un réel souci pour la santé de nos concitoyens. Notre travail, toutefois, ne s'arrête pas là. Nous chrétiens sommes au front dans cet effort commun. Nous sommes préposés, infirmières, médecins. Nous sommes enseignants, fonctionnaires, policiers. Nous sommes voisins, amis; des oreilles attentives, des bouches qui savent partager un encouragement que seul l'évangile peut donner.

Certains experts disent que nos sociétés ont vécu à travers cette épreuve un exercice pour que nous soyons mieux préparés à une autre épidémie qui aurait pu être bien pire. De la même façon, je crois que l'église aussi a vécu un exercice qui l'aidera à toujours se tenir prête pour rendre

témoignage de la vérité dans un contexte changeant, parfois difficile. Dieu sait ce que l'avenir nous réserve, mais nous pouvons nous appuyer sur cette promesse de Christ : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. » (Mt 24.35)

Aujourd'hui, alors que nous nous préparons à rouvrir nos lieux de culte, nous nous attendons à vivre d'une certaine manière la tristesse des anciens du peuple d'Israël qui, au retour d'exil, constatèrent que le temple reconstruit n'égalait pas la gloire du premier. Certainement, la joie que nous anticipons à nous réunir sera certainement mitigée par toutes les mesures de prévention que nous devons prendre. Les choses ne seront pas tout à fait comme avant, au moins pour un temps.

Toutefois, nous pouvons nous réjouir de faire partie du corps de Christ, cette église qui sut s'adapter à travers les siècles à diverses épreuves et contraintes. Notre témoignage envers le Christ saura perdurer à travers celle-ci. Nous espérons aussi démontrer, à travers notre souci de prendre soins de la santé de nos concitoyens en mettant en pratique ces mesures, l'amour de Christ pour ce pays.

Que le Seigneur bénisse son église

David Rowley

Secrétaire général

UNION D'ÉGLISES BAPTISTES FRANCOPHONES DU CANADA

Introduction au guide

Comment gérer la vie d'Église dans un contexte de déconfinement progressif et de rassemblements limités ?

Quoique nous n'avons pas encore une idée précise du moment où nous pourrions nous réunir à nouveau en tant qu'Église, nous devons anticiper ce moment où un déconfinement progressif sera autorisé. À un certain moment, nous devons anticiper que les rassemblements seront d'abord progressivement permis, en très petits groupes (par exemple, 5-10 personnes), puis en plus grand groupe (par exemple, 25 personnes, puis 50 personnes). À ce moment, la vie d'église telle que vécue avant le confinement pourra progressivement reprendre son cours normal. Le document suivant présente des suggestions, qui pourraient vous aider à bien préparer la phase de déconfinement progressif qui nous attend dans les prochains mois.

Les suggestions et conseils figurant dans ce guide vous sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'UÉBFC à quelque titre que ce soit. Chaque conseil pastoral est invité à s'assurer, sous sa responsabilité exclusive, du caractère adapté, pertinent et efficace des décisions et démarches qu'il mettra en œuvre pour le lieu de culte dont il a la charge ou dans le cadre des activités qui y sont liées.

Définir une stratégie

METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL

Compte tenu du grand nombre de sujets touchés par un plan de reprise des activités d'Églises, nous vous recommandons de mettre en place une équipe composée d'un coordonnateur accompagné des membres du Conseil pastoral. Il peut être pertinent d'inclure éventuellement des représentants des différentes activités de l'Église.

CONSEIL

Limitez tout de même le nombre de personnes pour accélérer les prises de décisions.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Votre but n'est pas forcément de reprendre l'accueil du public le plus rapidement possible, mais de trouver les meilleurs moyens d'assurer la mission de votre Église : servir au mieux votre congrégation, et continuer de témoigner autour de vous, en respectant les consignes du gouvernement.

En effet, il est prioritaire d'empêcher la contamination du public accueilli, des pasteurs et des bénévoles dans le cadre des activités de votre église.

Échéances

Les rassemblements en lieux de culte seront autorisés à reprendre lorsque le gouvernement en donnera l'autorisation. Des consignes seront alors associées à cette autorisation de rassemblements dans les lieux de culte. L'UÉBFC adaptera, au besoin, les mesures de ce guide aux consignes gouvernementales émises.

CONSEIL

Surveillez la diffusion de la dernière version du guide sur unionbaptiste.com

FAIRE DES CHOIX

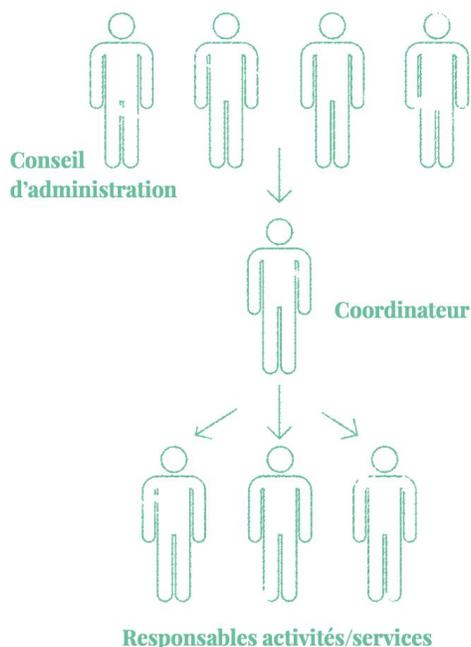
Face aux contraintes exigées pour l'accueil du public, plusieurs options peuvent être considérées. Certaines Églises décident, pour de multiples raisons et contraintes, de reporter à plus tard l'accueil du public pour leurs cultes et de poursuivre principalement leur activité en ligne, en utilisant la webdiffusion. D'autres Églises choisiront de mettre en place les mesures nécessaires pour accueillir le public et tenir des rassemblements d'Églises encadrés par des consignes sanitaires.

Devant les contraintes relatives à l'accueil de public, vous pouvez envisager de :

- Reporter à plus tard l'accueil du public.
- Reprendre progressivement vos activités, en commençant par des étapes simples comme des études bibliques et des réunions de prière en petits groupes.
- Offrir plusieurs rassemblements dans votre Église, en les étalant à plusieurs heures d'une même journée, ou à plusieurs journées dans la semaine.
- Chercher à disposer d'une salle qui peut accueillir l'ensemble de la communauté en respectant les consignes de distanciation physique. Il peut s'agir de locations privées.
- Utiliser les espaces de plein air, qu'il s'agisse d'espaces privés chez des particuliers ou d'espaces publics. Dans ce cas, une autorisation de votre municipalité pourrait être nécessaire.

MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil pastoral a la responsabilité d'élaborer un plan de reprise des activités de l'Église. Il peut nommer un coordonnateur, qui assurera la transmission et la mise en place des consignes du plan de reprise. L'un des pasteurs rémunérés par l'église peut très bien agir à titre de coordonnateur, si cela facilite les choses. Le Conseil pastoral doit définir les grandes orientations de ce plan, et valider les décisions du coordonnateur : choix d'accueil du public, report de certaines activités, solutions alternatives, etc.



Coordonnateur

La personne qui coordonne l'application du plan de reprise sera chargée de mettre en place les recommandations de ce document. Elle assure la mise en place et l'exécution des consignes du plan de reprise. Elle forme les personnes impliquées dans la mise en place des mesures sanitaires convenues.

Conseillers divers

Différentes personnes, de votre communauté ou de l'extérieur, peuvent être consultées et impliquées pour valider votre compréhension des risques sanitaires et la stratégie de votre plan de reprise : professionnel de la santé, agents de sécurité, enseignants, etc.

Communication

La communication de l'Église doit être pleinement mobilisée, pour communiquer aux membres de l'Église et au public potentiellement accueilli les différentes mesures que vous avez prises pour assurer leur sécurité. Expliquez également en quoi ce nouveau fonctionnement aura des répercussions sur le déroulement normal des rassemblements de l'Église.

MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'application du plan de reprise des activités engendrera des dépenses financières, telles que l'achat de masques, de produits d'entretien et d'affichage.

La rédaction de votre plan de reprise vous permettra d'estimer le budget nécessaire, tout en vous donnant la possibilité de l'adapter à vos ressources. Pour éviter d'engager trop de dépenses en même temps, pensez à prioriser la reprise de certaines activités et à repousser à plus tard la reprise d'autres activités.

Élaborer un plan de reprise

Le groupe de travail doit rapidement arriver à un plan de reprise qui sera le support de référence pour toutes vos équipes. Ce document doit inclure :

- Les actions à mener
- Les personnes en responsabilité
- Les délais de mise en œuvre
- Le matériel et les dépenses nécessaires

En règle générale, ce plan de reprise devra être décidé par le Conseil pastoral de l'Église et consigné dans un procès-verbal, daté et signé, contenant la délibération d'approbation du plan de reprise par le Conseil pastoral. Le plan de reprise devrait être joint en annexe du procès-verbal. Il est ensuite mis en œuvre par le coordonnateur et son équipe.

Les membres de l'Église et le public potentiellement accueilli doivent être informés de la décision d'adopter un plan de reprise, puisque ceci aura un impact important sur la vie de l'Église. Le conseil pastoral doit communiquer les grandes lignes du plan de reprise et se rendre disponible pour des questions éventuelles.

PRÉVENIR LES AUTORITÉS LOCALES

Votre plan de reprise devrait être communiqué aux autorités municipales ainsi qu'à la police, pour que les autorités locales soient informées de la reprise de vos activités et puisse s'y impliquer, au besoin. Un tel geste démontre votre ouverture à collaborer et à respecter leur autorité.

Soyez à l'écoute de leurs recommandations.

Préparer la reprise des activités

Directives et conseils pour anticiper la reprise

Cette partie du guide explique les mesures opérationnelles à déployer pour garantir la protection de vos membres et du public potentiellement concerné. On y développe également plusieurs points organisationnels qui vous aideront à faciliter la reprise.

MESURES LIÉES AUX BÂTIMENTS

L'Église qui est propriétaire d'un bâtiment inscrit légalement comme un lieu de culte dispose de plus de liberté pour la reprise de ses activités. Le conseil pastoral est alors responsable d'assurer la sécurité de ses activités et de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité sanitaire de ses usagers.

Pour les Églises qui ne disposent pas de leur propre bâtiment et donc qui louent un local pour quelques heures dans la semaine dans un établissement dont l'activité principale n'est pas le culte risquent de se heurter à sa fermeture, en fonction de l'activité principale de l'établissement. Il faut alors anticiper des solutions alternatives (voir ci-dessus, section Faire des choix).

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Il est important de distinguer le nettoyage et la désinfection.

Le nettoyage

Il consiste à rendre propres les surfaces. Les détergents classiques sont tout à fait adaptés à la situation de pandémie. Les agents présents dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants sont efficaces contre la COVID-19.

La désinfection

Elle consiste, après un nettoyage, à supprimer toute trace du virus grâce à des produits virucides validés et certifiés. D'autres produits sont aussi efficaces, comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif. Il vous faut respecter les consignes de dilution, le cas échéant. Pour obtenir des consignes de dilution, contactez la ligne Info-Santé, au 811. Pour la désinfection, utilisez du matériel spécifique, qui doit être nettoyé et séché entre plusieurs utilisations.

Nettoyage ou désinfection ?

La désinfection est nécessaire uniquement pour les locaux ayant accueilli un cas avéré ou suspecté de COVID-19. Les opérations de désinfections ne doivent être réalisées que lorsque c'est nécessaire : l'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes résistants au désinfectant. Les personnes réalisant la désinfection doivent porter des équipements de protection individuelle (voir plus bas). Toute personne qui désinfecte doit observer les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains à chaque retrait de gants et en fin de tâche de désinfection.

CONSEIL

Les aspirateurs et le lavage à la vapeur sont à proscrire : ils mettent en suspension dans l'air les agents pathogènes. En cas d'utilisation, prévoir une aération de la pièce.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours :

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le bâtiment et ses locaux ne nécessitent pas de désinfection avant réouverture. Seul le ménage habituel est nécessaire. Il conviendra néanmoins de s'assurer :

- du fonctionnement des équipements de sécurité (incendie...)
- du bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation
- d'effectuer les nettoyages et remplacements de filtres présents dans les systèmes d'aération et de ventilation
- de purger le réseau d'eau froide pour évacuer l'eau stagnante dans les canalisations pendant l'arrêt

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage minutieux doit être effectué.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Vous devez évaluer la capacité d'accueil de chaque pièce dans vos locaux. Elle est calculée à partir de la surface utile de la pièce (surface hors meubles) et doit donner à chacun 4m^2 (2 mètres par 2 mètres)

Pour évaluer le nombre de personnes maximales permises dans un espace, il vous faut donc diviser la dimension totale de votre espace (en mètres carrés) par 4 mètres carrés.

Exemples

Hall d'entrée (20 m²)

Un hall d'entrée de 20 m² hors meubles (4 mètres par 5 mètres) ne pourra recevoir que 5 personnes simultanément (20 m² ÷ 4 m² = 5 personnes)

Salle de bain (6 m²)

Une salle de bain de 6 m² ne pourra accueillir qu'une seule personne (6 m² ÷ 4 m² = 1 personne), même s'il y a plusieurs toilettes de disponibles dans la pièce.

ASTUCE

Affichez à l'entrée de chaque espace la capacité maximale d'accueil. Ainsi l'effort de surveillance sera collectif et beaucoup plus facile à réaliser.

CONTRÔLER LES POINTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU BÂTIMENT

Vous devez définir une façon de circuler dans votre bâtiment, depuis le point d'entrée du bâtiment jusqu'à sa sortie. Il est indispensable de réfléchir aux solutions pour contrôler l'affluence du public et limiter les points de regroupements qui empêcheraient de respecter la distanciation physique de deux mètres entre les personnes.

ASTUCE

Une circulation à sens unique est la meilleure option.

Distanciation physique

Cela signifie de rester à au moins deux mètres (six pieds) des autres personnes.

CONSEIL

Si vos conditions d'accueil le permettent, vous pouvez augmenter cette distance dans les files d'attente, entre les chaises, etc.

Affluence

Il faut à la fois gérer les périodes d'affluence, mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire. Pour chaque étape des processus d'entrée et de sortie, il faut identifier les risques de rupture de la distanciation physique, et prévoir des solutions. Il faut éviter de créer des zones d'engorgement et de non-respect de la distanciation physique.

EXEMPLE

Dans les lieux où une affluence et une file d'attente sont prévisibles, marquer au sol des espacements de deux mètres à respecter par le public.

Entrées et sorties

Les établissements recevant du public sont souvent équipés de multiples entrées/sorties. C'est peut-être le cas de votre église. En limitant les points d'entrée au bâtiment, vous facilitez le contrôle des entrées et vous évitez de devoir installer plusieurs aménagements pour la désinfection des mains.

ASTUCE

Si plusieurs accès existent, vous pouvez aussi instaurer un point d'entrée et un point de sortie distincts. Ceci permet de limiter les croisements de personnes qui entrent et qui sortent du bâtiment.

Fléchage

Un fléchage pour indiquer le sens de circulation peut être fait à l'aide de ruban adhésif coloré au sol ou encore à l'aide d'affiches. Soyez le plus exhaustif possible : marquez les allers et les retours aux toilettes, au vestiaire, à la salle de culte, etc.

ASTUCE

Les gens sont habitués à avancer comme sur la route : on se positionne normalement à droite d'un corridor pour circuler d'un endroit à un autre.

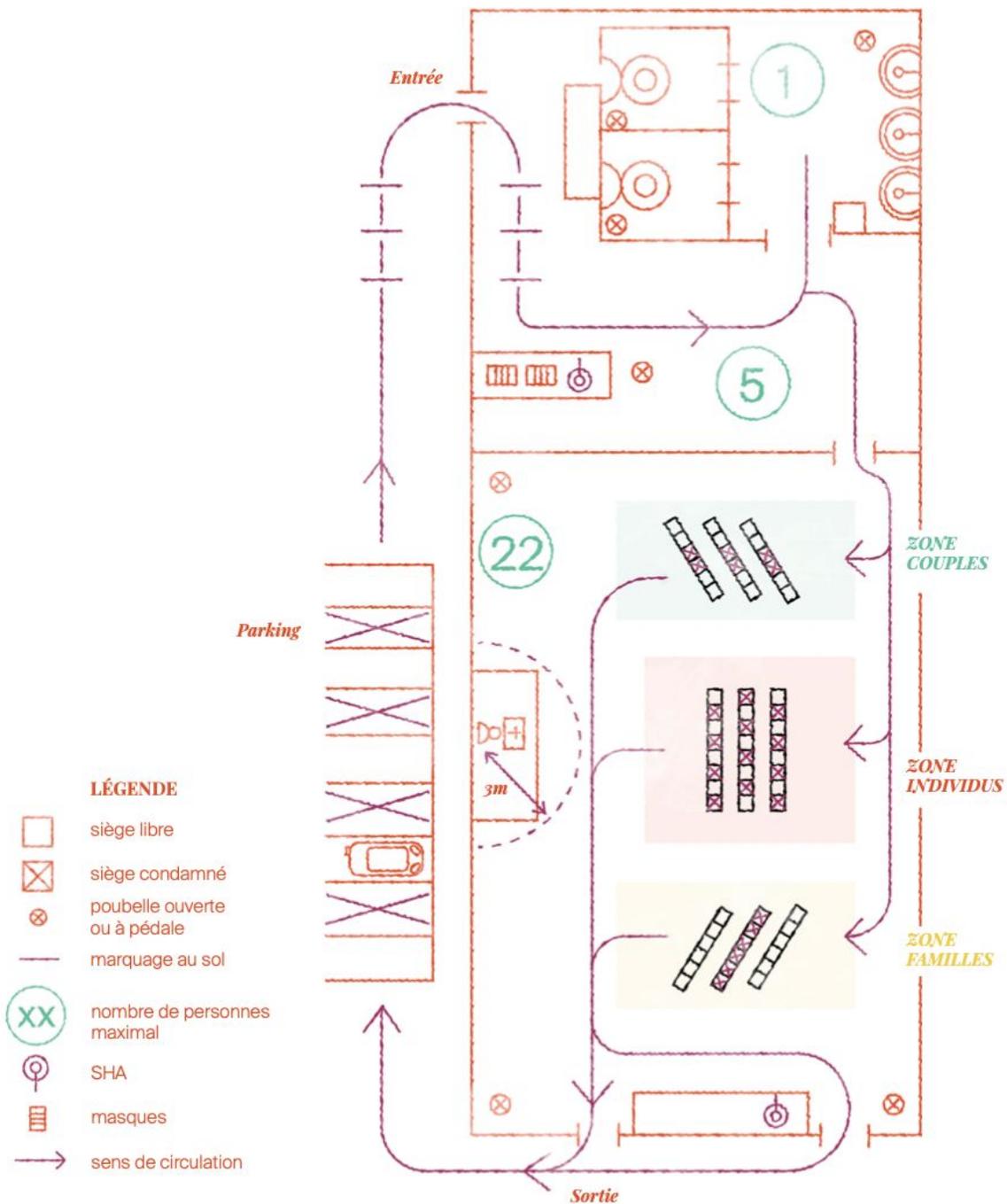
Schéma

d'organisation de circulation des personnes

Cas particuliers

Stationnement : condamnez une place de stationnement sur deux, pour favoriser une distance de deux mètres entre les personnes.

Ascenseurs : à condamner dans la mesure du possible, ou réserver à des cas incontournables, en recommandant d'utiliser un stylo personnel pour appuyer sur les touches plutôt que d'appuyer directement avec le doigt.



AFFICHAGE RAPPELANT LES CONSIGNES SANITAIRES

Nous vous conseillons d'installer des affichages adaptés qui rappellent les consignes de distanciation physique, le nombre de personnes maximum autorisées par local (capacité d'accueil), les bonnes pratiques pour le lavage des mains. Utilisez aussi un affichage clair pour indiquer le plus clairement possible les places à laisser libres, les espacements à respecter et les zones interdites d'accès.

ZONE D'ACCUEIL

La zone d'accueil du public devra offrir :

- Des stations de distribution de solution hydroalcoolique (par exemple, Purell). Vous pouvez l'offrir en libre-service ou désigner un bénévole pour en distribuer.
- Des masques à usage unique, à ceux qui n'ont pas leur propre masque et qui souhaite en avoir un.

ASTUCE

Achetez un stock de masques et de solution hydroalcooliques en quantité suffisante pour les semaines à venir. Faites une commande groupée entre Églises de la même ville pour diminuer les coûts.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES COMMUNS

Salles

Vous devez aménager la salle de manière à respecter une distance de protection sanitaire d'au moins deux mètres entre les participants.

Exemple d'organisation
des places assises



ASTUCE

Vous pouvez laisser les chaises dans leur configuration habituelle et en condamner une sur deux, comme illustré ici. Assurez-vous tout de même qu'une distance appropriée de deux mètres est offerte entre les participants.

Les personnes résidant à une même adresse (des parents et leurs jeunes enfants, par exemple) peuvent se regrouper sans respecter la distanciation physique. Prévoyez un écart de deux mètres entre ces groupes et les autres personnes accueillies.

Pensez à mettre à disposition du public des poubelles ouvertes ou fermées à pédales.

ASTUCE

Pour anticiper les demandes, vous pouvez prévoir des zones préadaptées pour les couples et les familles.

Accueil des enfants

La reprise des activités pour enfants engendre des risques supplémentaires, puisqu'il est difficile pour eux de respecter les consignes sanitaires. En effet, la distanciation physique de deux mètres devient difficile à respecter, et le lavage des mains nécessite un encadrement étroit.

Si vous décidez de reprendre les activités pour les enfants, voici quelques précisions supplémentaires qui vous aideront à assurer la sécurité de tous :

- Ne pas utiliser de solution hydroalcoolique (par exemple, Purell) pour les mains des enfants de 0 à 3 ans, puisqu'ils ont tendance à mettre leurs doigts dans leur bouche.
- Optez plutôt pour un lavage de mains avec de l'eau et du savon.
- Désinfecter la table à langer après chaque utilisation.
- Les échanges manuels de matériel (livres, jouets, crayons, etc.) doivent être évités ou accompagnés d'un processus de désinfection après chaque utilisation.

ASTUCE

Pour les Églises qui organisent plusieurs rassemblements, vous pouvez prévoir une caisse de jeux propres pour les enfants de chaque groupe.

Si la gestion des activités pour enfants rend trop complexe la reprise de vos activités, vous pouvez aussi choisir de ne pas offrir d'activités pour enfants, et de tenir des cultes adaptés, qui accueillent les adultes et les enfants. Ces cultes devront être plus courts et le contenu devra être ajusté, pour considérer que l'auditoire comprend aussi un public plus jeune.

Librairie et documents en libre-service

La manipulation des livres étant un risque, il est recommandé de ne pas ouvrir l'espace librairie dans les prochains mois et de ne pas mettre de documents en libre service (dépliants, livres, recueils de chants, Bibles, etc.).

Salons de discussion et espaces café

Il est recommandé de ne pas utiliser ces espaces dans les prochains mois. Il est déconseillé de prévoir toute distribution de boisson ou nourriture dans les prochains mois, que ce soit avant, pendant ou après les cultes. La Cène (communion) nécessite un encadrement particulier, nous en parlons plus loin dans ce document.

Les toilettes

Les toilettes sont un lieu à haut risque de contamination, car elles obligent un grand nombre de personnes à utiliser les mêmes installations. Les toilettes devront être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation. Voici une liste de recommandations pratiques :

- Maintenir ouverte la porte d'accès à la salle des toilettes, pour limiter le contact avec les poignées
- Au besoin, limitez l'utilisation d'un lavabo sur 2 pour respecter la distanciation physique.
- Mettre aussi à disposition du papier séchant à usage unique Mettre à disposition une solution hydroalcoolique.
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes (exemple Lysol) près des portes et des toilettes.
- À l'aide d'un affichage, communiquer des instructions pour le nettoyage de la cuvette, poignées de portes et du tire-chasses après chaque utilisation.
- À l'aide d'un affichage, communiquer des instructions pour manœuvrer les robinets à l'aide du papier à main ou à l'aide du coude, pour les robinets poussoirs.

Mettre à disposition des poubelles ouvertes ou fermées à pédales.

CONSEIL

Gardez en tête que l'affichage qui communique vos consignes devrait pouvoir être compris facilement par quiconque, sans explication supplémentaire.

MESURES LIÉES AUX MATÉRIELS

Utilisation du matériel

Pour limiter les risques de contamination par contact, attribuez l'usage du matériel à une seule personne si possible. En cas d'utilisation d'un équipement par plusieurs personnes, prévoir une désinfection du matériel entre chaque utilisateur (micro, pupitre, lutrin, tables, feutres/crayons, table à langer, etc.). Si le matériel n'a pas été utilisé dans les 5 derniers jours, un nettoyage habituel suffit.

Le matériel de la cène (communion)

La gestion du déroulement de la Cène (communion) est expliquée plus en détail plus loin dans ce document. Le matériel lié à la Cène (communion) doit être utilisé et manipulé par un minimum de personnes, qui se seront préalablement lavé les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique (par exemple, Purell) avant de manipuler les éléments. Les éléments sont ensuite rendus disponibles au public en portions individuelles clairement séparées l'une de l'autre: le jus de raisin doit être versé dans des gobelets individuels et le pain doit être séparé en portions individuelles. Tous les gobelets doivent être jetés après utilisation.

Instruments de musique

Une étude médicale commandée par l'orchestre philharmonique de Vienne montre qu'il ne serait pas nécessaire d'adapter les pratiques des musiciens pendant un concert aux nouvelles règles sanitaires. Il en va donc de même pour une équipe de louanges. Seule la distanciation physique est nécessaire.

ASTUCE

Évitez tout matériel à la disposition du public (Bibles prêtées, carnets de chant, coussins, etc.)

MESURES LIÉES AUX PERSONNES

Si les mesures de protection collective sont très importantes, les mesures de protection individuelle le sont tout autant et ne doivent pas être négligées. Il faut cependant redoubler de rigueur dans l'application des mesures de protection collective et accepter l'hypothèse que le public accueilli ne respectera pas en tout temps les consignes individuelles.

CONSIGNES SANITAIRES POUR TOUS

- Les consignes sanitaires suivantes doivent être affichées dans l'Église :
- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez : Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Si vous devez sortir, maintenez autant que possible une distance d'au moins 2 mètres (environ 6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.
- Si vous êtes malade, restez à la maison.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : MASQUES/COUVRES-VISAGE

Le port du masque artisanal, aussi appelé couvre-visage, est fortement recommandé dans les lieux publics, particulièrement lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible. Cela peut se produire, par exemple, dans un corridor entre deux locaux. Le port du masque dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique de deux mètres.

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter.

Pour plus de renseignements sur le port du masque, [rendez-vous sur la page explicative du gouvernement du Québec](#)

ASTUCE

Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission.

CONSEIL

Si vous avez un moment de louange collective, le port du masque doit être rendu obligatoire pour tous.

Déroulement des activités

Anticiper pour accueillir sans risques

Vous trouverez ici des consignes et recommandations pour le déroulement des activités qui sont de votre responsabilité, en particulier en ce qui concerne l'accueil du public dans vos locaux.

COMMUNIQUER AVEC LES PARTICIPANTS

Les consignes et recommandations devront être communiquées (courriel, vidéos...) pour ceux qui décident de venir sur le lieu de culte. Rappelez les consignes sanitaires pour tous (voir ci-dessus).

Soyez clair sur le nombre de personnes qu'il vous sera possible d'accueillir dans votre bâtiment.

Une attention toute particulière doit être apportée aux personnes vulnérables et fragiles (aînés, personnes à risque) en les invitant à rester chez eux. Toute personne malade doit aussi rester à la maison. Rappelez à chacun la possibilité de visionner le culte par vidéoconférence en les conduisant vers le lien web que vous avez prévu à cet effet.

ASTUCE

Si vous craignez une trop forte affluence, prévoyez un formulaire d'inscription avec une limite maximale de personnes pouvant s'inscrire. Vous pouvez aussi répartir vos participants réguliers en plusieurs groupes et leur attribuer une semaine, en alternance, où ils pourront chacun leur tour bénéficier d'un culte en personne. Pour les autres semaines, reconduisez les participants à visionner le culte par vidéoconférence.

CONSEIL

Chargez une personne de compter le nombre d'entrants, pour ne pas dépasser la capacité d'accueil prévue.

ARRIVÉE DES PARTICIPANTS ET ACCUEIL

Il est recommandé de laisser les portes principales ouvertes. Si les portes doivent être tenues fermées, désignez une personne qui se charge de les ouvrir et de les fermer. Pour des raisons de sécurité incendie, il est cependant recommandé de ne pas garder ouvertes les portes coupe-feu.

Prévoyez une équipe d'accueil, des bénévoles formés et suffisamment nombreux pour expliquer de manière pédagogique les règles de déroulement au public accueilli. Chaque bénévole devra porter un masque.

ASTUCE

Un signe distinctif (badge, t-shirt) permet d'identifier facilement l'équipe de bénévoles.

Toute personne doit se laver les mains avec une solution hydroalcoolique en entrant. Toute personne doit aussi porter un masque de protection. Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter.

Le masque peut être retiré momentanément pour prendre la cène ou pour un autre impératif. Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu.

Toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température à la maison en cas de sensation de fièvre. Chacun est également responsable pour soi-même de surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

PLACEMENT DES PARTICIPANTS ET SORTIE

Orientez le public pour remplir d'abord les chaises les plus loin de l'entrée dans la salle. Pour la sortie, demandez aux gens les plus près de l'entrée de sortir en premier. Vous évitez ainsi des croisements entre personne et la rupture de la distanciation physique.

GESTION DE LA CÈNE (COMMUNION)

La distribution de la cène, aussi appelée la communion, est un moment à risque, car elle implique normalement la manipulation par différentes personnes d'éléments qui peuvent être contaminés.

La décision de maintenir la Cène doit être prise en toute connaissance de cause, avec une attention particulière portée à la logistique de distribution des éléments pour garantir une sécurité sanitaire des participants.

Le matériel doit être utilisé et manipulé par un minimum de personnes, qui se seront préalablement lavé les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) et porter un masque avant manipulation des éléments.

Le masque doit être porté par les participants tout au long du déroulement de la Cène, sauf au moment de consommer les éléments.

CONSEIL

Les éléments seront placés en portions individuelles sur des tables de libre-service. Les portions seront suffisamment séparées l'une de l'autre pour qu'un participant ne puisse toucher que les éléments qu'il aura choisi sur la table, sans risquer de toucher aux autres portions.

1. Disposition des éléments

Les éléments ne doivent pas être distribués d'une main à l'autre aux participants. Plutôt, le pain doit être servi en portions individuelles et disposé sur une table de libre-service. De même, le jus de raisin doit être servi dans des gobelets individuels jetables et disposé sur une table en libre-service.

Les éléments doivent être placés sur deux tables séparées de libre-service. La première table présente les portions de pain, séparées individuellement. La deuxième table présente les gobelets de jus de raisin. Les éléments sont disposés sur chaque table en offrant un espace entre les portions, de telle façon qu'un participant ne puisse pas toucher différentes portions en allant se servir.

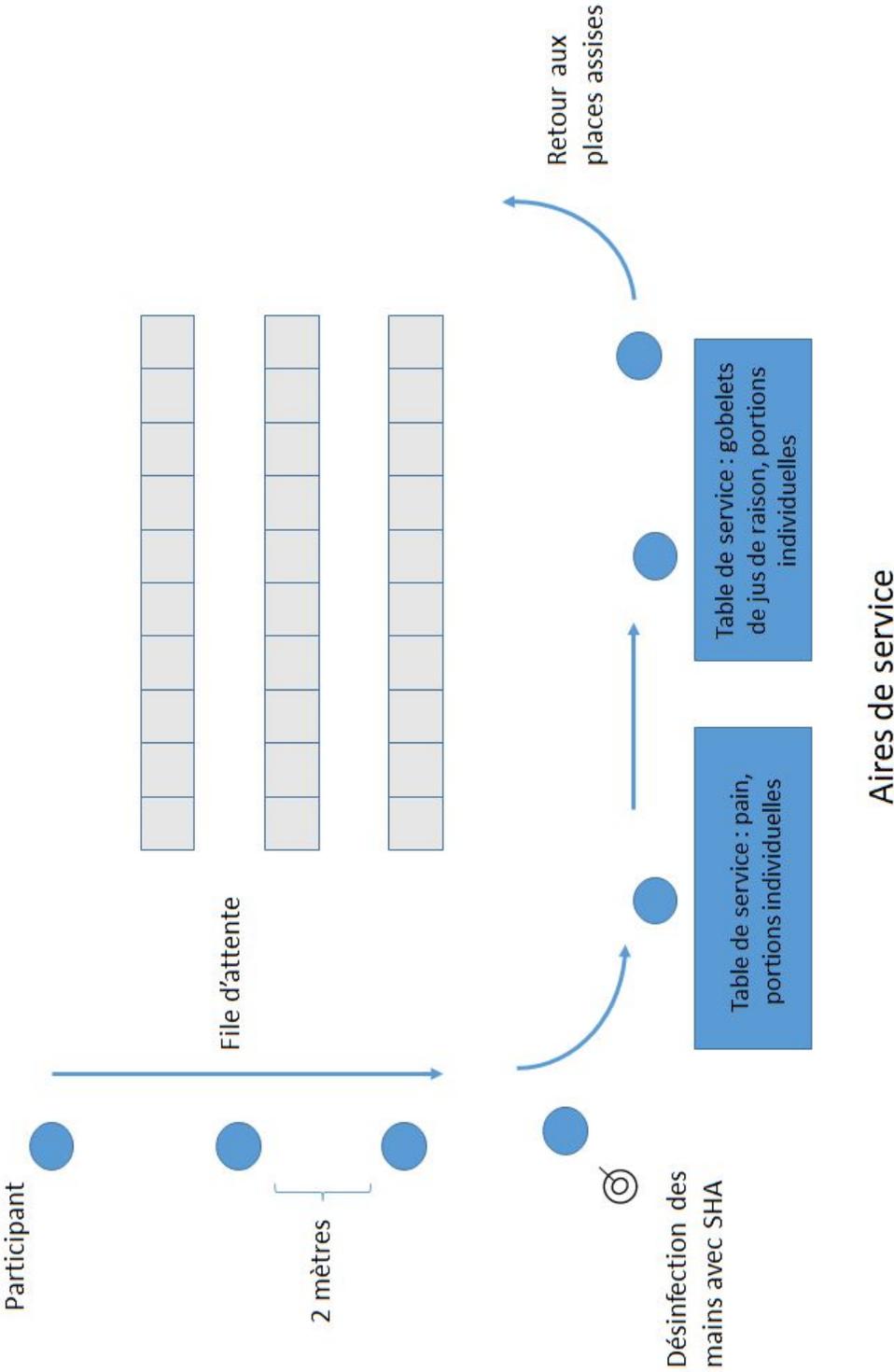
2. Déplacement des participants vers les tables et désinfection des mains

Les participants sont ensuite invités à faire la file. Deux mètres de distance doivent séparer chaque participant présent dans la file. Un à la suite de l'autre, chaque participant se désinfecte d'abord les mains avec une solution hydroalcoolique (SHA) avant de pouvoir avoir accès aux tables de service.

3. Accès aux tables des éléments

Une fois les mains désinfectées, chaque participant passe à la table du pain, puis à la table du jus de raisin, pour ensuite regagner sa place. Une fois assis à sa place, le masque peut être retiré par le participant momentanément pour consommer les éléments. Chaque participant jettera ensuite son gobelet vide dans une poubelle ouverte protégée d'un sac plastique.

Schéma d'organisation de la distribution de la Cène (communion)



NETTOYAGE APRÈS LE CULTE ET ENTRE DEUX CULTES

Après avoir fait sortir le public dans le respect des consignes à la fin du culte, vous devez prévoir un temps pour nettoyer de manière approfondie :

- Tout le matériel qui va être utilisé par une personne différente par la suite
- Toutes les surfaces touchées à la main (poignées de porte, chaises, rampes d'escalier, sol des locaux d'enfants, interrupteurs, comptoir d'accueil, etc.)
- Les toilettes

Prévoyez ensuite au moins 15 minutes d'aération active des locaux avant la fermeture du bâtiment.

Certaines églises choisiront de tenir plusieurs cultes pour ainsi diminuer le nombre de personnes présentes dans le bâtiment et permettre le respect plus facile de la distanciation physique. Si vous optez pour cette façon de faire, il vous faut prévoir un temps suffisant entre deux cultes pour nettoyer de manière approfondie le matériel et les locaux, comme expliqué ci-dessus.

Prévoyez ensuite au moins 15 minutes d'aération active des locaux avant l'accueil d'un nouveau groupe.

ASTUCE

Organisez deux vagues de sorties : les parents qui passent prendre leurs enfants, puis les autres personnes, afin de respecter les flux de circulation.

Les discussions et échanges amicaux dans le bâtiment peuvent avoir lieu, en respectant la capacité d'accueil de chaque espace, en respectant les règles de distanciation physique, et en ne créant aucun engorgement. Dans le cas contraire, il faut diriger ces échanges à l'extérieur du bâtiment, en respectant les règles de distanciation physique, et en ne créant aucun engorgement. Gardez en tête qu'un attroupement à l'extérieur de vos locaux qui se produit dans le cadre de vos activités peut relever de votre responsabilité.

DÉROULEMENT DES CULTES

Durant leur intervention, les musiciens, les animateurs, le prédicateur et autres intervenants devront être à au moins deux mètres les uns des autres. Ils peuvent être dispensés de porter un masque durant leur intervention. Il est recommandé de réduire au minimum requis le nombre de personnes impliquées durant les cultes.

Il ne doit y avoir personne dans les 3 mètres devant un orateur ou un chanteur qui s'exprime sans masque.

CONSEIL

Veillez à ce que chaque participant hors scène garde son masque tant qu'il est dans le lieu de culte.

Louange

La louange fait partie de nos habitudes d'églises, mais le chant est un vecteur important de contamination. La règle de distanciation physique de deux mètres ne suffit pas à empêcher une contamination aérienne de plusieurs personnes chantant dans une même pièce.

Annonces

La distribution de documents papier (formulaires, dépliants, fiches contacts, etc.) est à proscrire. De même, évitez tout matériel à la disposition du public (Bibles prêtées, carnets de chant, etc.).

Imposition des mains et consécration d'enfants

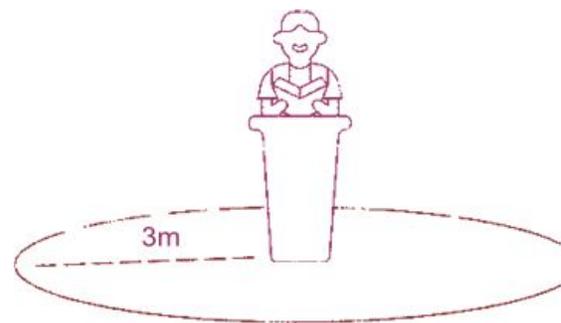
Pour des raisons sanitaires, et parce que nous pensons qu'il n'y a pas de limite à l'expression de la puissance de Dieu, l'imposition des mains et la présentation d'enfants peuvent se faire exceptionnellement sans contact physique, en respectant la distanciation physique.

Prédicateur

Si la personne est très mobile, une zone au sol doit être délimitée afin d'éviter les risques de rupture de la distanciation avec les autres personnes sur l'estrade ou avec le Public.

CONSEIL

Si vous souhaitez conserver un moment de louange collective, les participants doivent porter un masque.



Réunions d'équipe, conseil pastoral, conseil d'administration

Tous devraient prioriser de se réunir par vidéoconférence. Si la réunion doit être tenue en personne, chaque intervenant doit respecter la distanciation physique de deux mètres.

- La réunion doit être tenue dans une salle bien aérée et la porte doit demeurer ouverte durant la réunion.
- Évitez la distribution de documents en séance, privilégiez plutôt la distribution de fichiers électroniques ou l'affichage du contenu concerné à l'aide d'un projecteur.

Visites pastorales

Dans le cadre des visites ou entretiens pastoraux, les pasteurs doivent appliquer la distanciation physique de deux mètres et tenir les visites pastorales à l'extérieur. Dans le cas des malades et des personnes hospitalisées, limitez les visites à des entretiens téléphoniques ou vidéoconférences.

Baptêmes

Il est recommandé de reporter le service du baptême. En effet, pour des raisons sanitaires, et parce que nous pensons que l'expression publique d'une conversion peut être différée, un report des services de baptême devrait être envisagé.

Offrandes et collectes

La manipulation d'argent comptant et de chèques expose la personne qui recueille les offrandes à un risque de contamination. Orienter plutôt vos donateurs vers une plateforme électronique de dons, comme *Simplyk* ou *Paypal*. Le virement Interac est aussi une possibilité accessible et sans risque sanitaire.

Repas fraternels réunissant toute l'église

Pour des raisons sanitaires, et parce que nous pensons que l'expression de liens fraternels par des repas en commun peut être différée, les repas fraternels réunissant toute l'Église devraient être reportés.

GROUPES DE MAISON

Les groupes de maison sont organisés au domicile des membres de l'Église, mais ils sont intégrés au programme de l'Église. Leur gestion demeure la responsabilité de l'Église et de ses dirigeants. Il s'agit en fait d'une activité d'Église qui est simplement délocalisée chez les participants.

La responsabilité de l'hôte et des personnes présentes serait également engagée si leur négligence venait à mener à la contamination d'autrui. Ces rencontres entre particuliers sont donc autorisées avec l'obligation de respecter rigoureusement les règles de distanciation physiques ainsi que les consignes d'accueil du public listées dans ce guide.

Nous encourageons à la plus grande prudence, notamment pour les personnes âgées ou personnes en situation de vulnérabilité.

CONSEIL

Vous pouvez limiter les rencontres à 10 personnes, et demander de tenir les rencontres en plein air.

ACTIVITÉS POUR ENFANTS

Les conditions sanitaires à respecter peuvent être difficiles pour les enfants (pas de contacts entre eux, pas d'échange de matériel, etc.) Il est possible qu'il soit plus pertinent pour vous de reporter la reprise des activités pour les enfants.

- L'accueil des enfants se fera par les animateurs à l'entrée de la salle. Les parents ou responsables légaux ne peuvent être admis sur les lieux d'activité des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.
- La salle accueillant les enfants devra respecter une distance de protection sanitaire de 2 mètres entre les enfants (1 enfant pour 4m²).
- Les personnes en charge des enfants devront se laver les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique (par exemple, Purell) avant de s'occuper d'un nouvel enfant et pour chaque action à mener (par exemple, changer un enfant).
- Attention Il ne faut pas utiliser du gel hydroalcoolique avec les enfants de moins de 3 ans, privilégiez l'utilisation de savon.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES

Les assemblées délibérantes peuvent être exceptionnellement tenues virtuellement. Nous vous conseillons d'éviter les assemblées générales des membres tenues en présentiel.

Si une assemblée doit être tenue en présentiel, ces réunions sont soumises aux règles évoquées dans ce guide, avec en particulier :

- Pas de documents distribués
- Stylo individuel pour les notes
- Vote à main levée (pas de bulletins distribués)

GESTION DE CAS SYMPTOMATIQUE COVID19

L'épidémie de COVID-19 n'étant pas encore enrayée à la reprise des cultes et d'activités, le virus circule encore parmi la population. C'est pourquoi il est nécessaire de rester vigilants concernant les signes évocateurs de COVID-19.

Pour toute information au sujet de la COVID-19, de ses symptômes et des mesures à prendre en cas d'apparition de symptômes, [nous vous invitons à consulter le site web du gouvernement du Québec.](#)

Responsabilité des dirigeants d'Église et contrôles policiers

L'importance de mettre en place les bonnes procédures et mesures

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS D'ÉGLISE

Nous rappelons que les dirigeants d'Églises et les membres du conseil pastoral sont responsables d'assurer la sécurité des participants aux activités organisées par leur église. Ainsi ils doivent prendre toute mesure utile pour éviter la contagion et suivre les instructions données par le gouvernement en ce sens.

Si le dirigeant a pris toutes les précautions utiles, qu'il a mis en place les bonnes procédures et mesures, et qu'une personne ne les respecte pas dans le cadre des activités, il ne pourrait être tenu responsable de la faute d'autrui.

Il convient donc de respecter les consignes, mais également de pouvoir

apporter la preuve que les mesures de sécurité sanitaires ont été mises en place. À titre préventif, le Conseil d'administration peut constituer un dossier comprenant le plan de reprise des activités de l'Église, les documents de référence (comme le présent guide), les mesures concrètes prises pour son application et leurs dates.

CONSEIL

Quelques photos datées apportant la preuve du respect de la réglementation et de la diligence des dirigeants peuvent être ajoutées au dossier.

CONTRÔLE POLICIER DES LIEUX DE CULTES

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les agents de police peuvent effectuer des contrôles pour vérifier l'application des consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Si un contrôle de police est mené dans votre lieu de culte ou votre local de rassemblement, faites bon accueil aux agents de police, qui accomplissent simplement leur travail.

RESSOURCES UTILES

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/>

CRÉDIT ET MISES À JOUR DU DOCUMENT

Nous aimerions exprimer notre reconnaissance envers nos frères et sœurs du Conseil national des évangéliques de France (CNEF). Ils sont à l'origine d'un guide d'une grande qualité, duquel nous nous sommes grandement inspirés pour produire un guide adapté à la réalité québécoise de nos églises. Nous sommes reconnaissants à Clément Diedrichs et à toute l'équipe du CNEF pour nous avoir donné la permission d'utiliser le contenu de leur document et de l'adapter à notre réalité.

Ce guide a été édité avec les consignes gouvernementales connues au jour de l'édition. Le guide fera l'objet de mises à jour. Pour télécharger la dernière version rendez-vous au unionbaptiste.com.